

Question orale de Caroline Cassart, Députée,
à Christophe Collignon, Ministre du Logement,
des Pouvoirs locaux et de la Ville, concernant
**Les avancées concrètes pour garantir une égalité de
traitement aux Bourgmestres et Echevines
en congé de maternité**

En 2023, l'égalité entre les hommes et les femmes n'est malheureusement pas encore une réalité, en politique comme ailleurs. À cet égard, j'ai interrogé à plusieurs reprises Monsieur le Ministre sur le traitement garanti aux bourgmestres et échevines en cas de congé de maternité. Bien que la problématique soit essentiellement fédérale, Monsieur le Ministre s'est dit « *sensible à trouver une solution justifiant d'une parfaite égalité de traitement* ».

En mars 2022, le Ministre Dermagne a informé Monsieur le Ministre qu'il avait demandé une analyse de la question au SPF Emploi, Travail et Concertation sociale. Depuis lors, Monsieur le Ministre a indiqué à plusieurs reprises que « *ses services poursuivent l'analyse, en concertation avec l'autorité fédérale, afin d'envisager une solution juridique pérenne qui garantirait l'égalité entre les hommes et les femmes dans l'exercice d'un mandat politique* ».

Plus récemment, en réponse à un collègue parlementaire, Monsieur le Ministre indiquait avoir interpellé le vice-Premier ministre en charge des Affaires sociales afin de faire évoluer la législation.

Concrètement, quelles sont les avancées dans ce dossier? Existe-t-il une réelle volonté politique d'aboutir? Monsieur le Ministre est-il favorable à la possibilité d'étendre au congé de maternité les dispositions de l'article L1123-16 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation qui précise que, quand un Bourgmestre ou un échevin sont remplacés pour cause de maladie, ils peuvent percevoir leur traitement?

La réponse du Ministre :

Je dois d'abord vous dire que le travail de concertation avec mes collègues du Gouvernement fédéral se poursuit. La problématique demeure de leur compétence, comme vous le savez, et elle n'est pas évidente à solutionner étant entendu qu'elle se trouve à la croisée de plusieurs compétences. Soyez néanmoins assurée qu'elle est bien connue et que les discussions se poursuivent. Je ne peux engager mes collègues du Gouvernement fédéral, mais je peux vous assurer que, de mon côté, il existe une réelle volonté d'aboutir.

Je ne peux cependant agir en vase clos, car cela entraînerait des effets collatéraux en matière de sécurité sociale, à contre-courant de la volonté affichée.

Je ne sais pas vous en dire plus aujourd'hui. Je ne manquerai pas de vous tenir informée et vous invite éventuellement à relayer cette question auprès des collègues du Gouvernement fédéral.